



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 12 juin à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 548, chemin Lac-Windigo (LOT: 6 421 331)

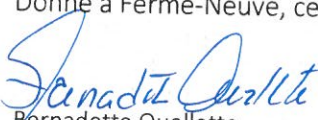
Demande de dérogation mineure (2023-0181) au 548, chemin Lac-Windigo, qui a pour objet d'autoriser en zone COM-09 :

- Les conteneurs sont pour des bâtiments résidentiels;
- Les conteneurs n'auront pas de finition et de toit;
- Les conteneurs seront à 150mm les uns des autres au lieu de 1.5 mètre.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 articles 7.1.1 b), d), i) et 8.3.1 g)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 12 juin 2023.


Donné à Ferme-Neuve, ce 24^e jour du mois de mai deux mille vingt-trois.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 24 mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 24 mai 2023.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière